

VISIODENT

Société Anonyme au capital de 672.676,64 €uros

*Siège social : 30 bis, rue du Bailly
93210 - LA PLAINE ST DENIS*

327 500 849 RCS BOBIGNY

**RAPPORT SPECIAL PRESENTE PAR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
A CARACTERE MIXTE DU 29 JUIN 2011
SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS**

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 dudit code relatifs aux opérations d'attribution gratuite d'actions.

Autorisation

Lors de l'assemblée générale à caractère mixte du 19 juin 2007, le conseil a été autorisé :

- à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées à la société au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existante ou à émettre de la société,
- à déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions, et le cas échéant, les critères d'attribution des actions gratuites,
- à fixer la durée de la période d'acquisition qui ne pourra être inférieure à deux (2) ans et à fixer la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires qui ne pourra être inférieure à deux (2) ans,
- à distribuer gratuitement un nombre maximum de 214.158 actions pendant un durée de 38 mois,
- le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra en aucun cas être supérieur à 5 % du capital social.

Opérations réalisées

Au cours de l'exercice 2010, le conseil n'a pas utilisé la délégation ainsi consentie.

En outre, cette autorisation a pris fin le 19 août 2010.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION